

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 8 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 02 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 08 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12 Délibération n° 41_2025	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Alexandre BAUDET, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Céline GEORG, Christophe VADON, Gaëlle MESSINA Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT) ; Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG) ; Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Nicolas GIROD) Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Aline SIMOES, Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE HAUTE-SAVOIE

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 du 03/04/2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône et notamment son article 4-2,
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),
Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),
Vu la délibération du Conseil d'administration de la CAF de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales (CTG).
Vu la délibération N°CC 116/2022, autorisant le Président de la CCUR à viser la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Haute-Savoie,
Vu la délibération N°45_2022 du 13 octobre 2022, autorisant le Maire à viser la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Haute-Savoie,

Considérant que la CC Ussets et Rhône, dans le cadre de sa politique en matière de jeunesse et d'enfance :

- Gère en régie directe le multi-accueil des P'tits Lutins à Chêne-en-Semine,
- Gère par conventions avec les associations Alfa 3A et Karapat pour la gestion des multi-accueils des Marmottes à Seyssel Ain, des Marmottons à Seyssel Haute-Savoie, de la Courte Échelle à Frangy.
- Gère par Délégation de Service Public (DSP) à la SARL Planet Karapat, le multi-accueil la Grande Ourse à Minzier,
- Gère par conventions les centres de loisirs de Seyssel Ain avec Familles Rurales de l'Ain et du Triolet à Minzier avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie,

- Conventionne avec les associations Familles rurales de Haute-Savoie pour accorder une subvention au centre de loisirs de Frangy et avec Callynant pour accorder une subvention au centre de loisirs de Franc lens.

Considérant que la commune de Minzier soutient la CCUR en matière de jeunesse et d'enfance,

Considérant que la Commune soutient la politique de la CAF en matière de jeunesse et d'enfance.
Considérant que la Commune conventionne toute action en matière d'enfance et de jeunesse.

Le Maire relaie l'invitation de la CAF de Haute-Savoie à signer la CTG, conjointement avec les 26 Communes membres de la CC Us ses et Rhône.

Le Maire informe que la CAF de Haute-Savoie fait directement le lien avec la CAF de l'Ain et qu'elle centralise les informations.

Le Maire souligne que la CTG encadre une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants : faciliter la mise en place, pérenniser, développer et adapter les équipements et services aux familles, favoriser l'accès aux droits, optimiser les interventions des différents acteurs sur le territoire intercommunal.

Le Maire souligne que la CTG devra être établie entre la CAF de Haute-Savoie et la CC Us ses et Rhône, avec la signature des 26 Communes d'Us ses et Rhône : Anglefort, Bassy, Challonges, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chaumont, Chavannaz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Corbonod, Desingy, Droisy, Éloise, Franc lens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Usinens et Vanzy.

Le Maire rappelle que la CTG a fait l'objet de la réalisation d'un diagnostic.

Le Maire précise que la signature de la CTG est attendue au plus tard le 31/12/2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie.

NOTIFIE cette délibération à :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie,
- La CC USSES ET RHÔNE

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE
---	---	--